

	<p><u>Ville de Saint-Loubès</u> <u>(Gironde)</u></p> <p>Séance du Conseil Municipal du mardi 28 mai 2019 à 18h00</p>	<p><u>Procès-verbal</u></p>
---	--	------------------------------------

Date de la convocation	21/05/2019	En exercice	29
Date d'affichage	21/05/2019	Présents	24

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-huit mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre culturel La Coupole, à SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

Présents		
DURAND Pierre, Le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIÈRE Marie-Pierre	OLIVER Joëlle
		QUILICO Chantal
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard	LAGNIER Laposava	RUNDSTADLER Marianna
	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
	MACCOCO Jean	SARNIGUET Yves
	MARTIN Sandra	SPAGNOL François
		VITOUX Jean-Luc

Absent(e)s	Pouvoir donner à
BONAMY Monique	LIGNAC Bernadette
FEIT Jean-Luc	GOULIÈRE Marie-Pierre
FOLTIER Françoise	GOUILLAUD Françoise
GIACOMINI Pierre	-
HAUTEFAYE Colette	MARTIN Sandra

Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle
-----------------------------	---------------

Monsieur DURAND, Maire de Saint-Loubès, ouvre la séance. Il désigne un secrétaire.

Monsieur DURAND demande si le procès-verbal de la précédente réunion appelle des observations.

En l'absence de remarques, il est procédé au vote. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

I- FINANCES

BUDGET COMMUNAL – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 1	D.2019.03.01
--	---------------------

Monsieur le Maire expose que le Budget principal 2019 de la commune a été voté le 26 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble de ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-60633-020 : Fournitures de voirie	24 000,00	0,00	0,00	0,00
D-60633-822 : Fournitures de voirie	0,00	24 000,00	0,00	0,00
D-6226-020 : Honoraires	0,00	8 000,00	0,00	0,00
D-6288-212 : Autres services extérieurs	0,00	4 200,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	24 000,00	36 200,00	0,00	0,00
D-6218-212 : Autre personnel extérieur	4 200,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	4 200,00	0,00	0,00	0,00
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00	0,00	0,00	5 500,00
R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	2 500,00
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	8 000,00
Total FONCTIONNEMENT	28 200,00	36 200,00	0,00	8 000,00
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	57 987,81	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	57 987,81	0,00	0,00	0,00
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	50 000,00
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	50 000,00
D-204172-16-814 : Eclairage Public	0,00	60 887,81	0,00	0,00
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00	60 887,81	0,00	0,00
D-21318-15-020 : BATIMENTS DIVERS	0,00	15 000,00	0,00	0,00
D-2188-20-024 : matériel, mobilier écoles	0,00	1 100,00	0,00	0,00
D-2188-25-020 : MATERIEL, MOBILIER VOIRIE	0,00	9 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00	25 100,00	0,00	0,00
D-2313-21-020 : Mairie	0,00	22 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00	22 000,00	0,00	0,00
Total INVESTISSEMENT	57 987,81	107 987,81	0,00	50 000,00

Monsieur BARIANT cite les grands chiffres de ce budget, en recettes comme en dépenses.

Monsieur DURAND évoque les travaux, non prévus, de l'avenue de Cajus : le réseau d'assainissement s'est effondré sur environ 100 mètres. Ces travaux, qui se chiffrent à 380 000 €, sont à la charge de la Communauté de communes, comme ceux de la voirie car il s'agit d'une voie communautaire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:
ADOpte la délibération budgétaire modificative.**

Vote Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0
--

DEMANDE DE SUBVENTION À LA CDC – FESTIVAL DU JEU

D.2019.03.02

Dans le cadre de l'organisation du festival du jeu 2019, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à solliciter la subvention habituelle pour un montant de 25 000 € auprès de la communauté des communes.

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération. Il rappelle que l'édition 2019 a été un beau succès. Pour la première fois, les entrées ont été comptées : plus de 22 000. Il s'agissait de la première édition organisée par le nouveau comité de pilotage, en place depuis le départ de Mme Françoise ROUX, initiatrice de la manifestation. Ce comité s'en est très bien sorti.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de la Communauté de communes du secteur de Saint-Loubès.**

Vote : Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0
--

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU SDEEG

D.2019.03.03

Monsieur le Maire expose que des travaux de la rue du stade concernant la dissimulation des réseaux, ne subvention peut être sollicitée auprès du SDEEG de la Gironde selon le plan de financement suivant :

Dissimulation réseau électrique basse tension Rue du Stade			
Estimation prévisionnelle des travaux (HT)	66 001,30	Subvention SDEEG 60 % des travaux HT	39 600,78
Maîtrise d'œuvre	5 280,10	Autofinancement	31 680,62
Total (€ TTC)	71 281,40		71 281,40

Éclairage – Tranche 2 Rue du Stade			
Estimation prévisionnelle des travaux (HT)	11437,19	Subvention SDEEG 60 % des travaux HT	2 287,44
Maîtrise d'œuvre	800,60	Autofinancement	12 397,91
Total (€ TTC)	14685,35		14 685,35

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération. La commune a délégué la compétence éclairage public au SDEEG, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre. La deuxième phase des des travaux de la rue du Stade est en cours. La troisième aura lieu en juillet et août, entre l'avenue de la République et le chemin de Nice. Les travaux de la chaussée sont à la charge de la Communauté de communes, mais l'éclairage public reste à la charge de la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du SDEEG.**

Vote

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – TABLEAUX NUMÉRIQUES

D.2019.03.04

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'équipement des écoles en tableaux numériques, selon le plan de financement ci-après :

Équipement en tableaux numériques			
Coût du projet (HT)	10 110	Subvention Conseil Départemental	4 044
		Autofinancement	8 088
Total (€ TTC)	12 132		12 132

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

Vote Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0
--

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – FDAEC
--

D.2019.03.05

Monsieur le Maire expose que L'assemblée départementale, dans le cadre du vote de son budget, a reconduit le dispositif du FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Celui-ci permet à l'ensemble des communes girondines d'investir dans le maintien et l'amélioration des équipements et l'acquisition de matériels communaux.

Les opérations éligibles (travaux de voirie, travaux sur bâtiments, acquisition de matériel ou de mobilier) concernent les opérations relevant d'investissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage communal voire intercommunal, en cas de compétence transférée. Le cumul de la subvention FDAEC avec une autre subvention départementale pour une même opération n'est pas autorisé.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le plan de financement suivant :

Objet	Montant en €
Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en salle des mariages (€ HT)	519 935,90
FDAEC 2019	35 167
Autofinancement (TTC)	588 756,08

Monsieur DURAND rappelle l'origine du FDAEC, voulu à l'origine par Philippe MADRELLE, alors Président du Conseil Général de la Gironde. La commune présente tous les ans un dossier pour financer un projet communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif communal 2019.

Vote Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0
--

TARIFS SÉJOURS ÉTÉ 2019

D2019.03.06

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les tarifs suivants pour les séjours qui auront lieu cet été :

Coût global du séjour 2019			
	TARIF A	TARIF B	TARIF C
MINISEJOUR (3 jours / 2 nuits)	85,5	102	117
SEJOUR (5 jours / 4 nuits)	142,5	170	195
SEJOUR (10 jours/ 9 nuits)	210	240	270
STAGE PONEY (5 jours)	90	105	120
STAGE PONEY (5 demi-journées)	45	52,5	60
VAC SPORTIVES (5 jours)	57,5	67,5	75

Une réduction forfaitaire de 10 % sera accordée pour les fratries de 2 enfants, puis de 15 % pour trois enfants et au-delà.

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
VALIDE les tarifs proposés.**

Vote :
Pour : 24
Abstention : 0
Contre : 0

**RENOUVELLEMENT COMPROMIS DE VENTE TERRAIN
CHARTRAN**

D2019.03.07

Monsieur le Maire expose qu'à la suite à la délibération du mois de juin 2017, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer un compromis de vente pour un terrain constitué d'un ensemble de parcelles (superficie 5 ha 30a 91 ca) situées au lieu dit « Jauga », avenue du Vieux moulin.

L'estimation du service des Domaines ayant été sollicitée, le prix de vente avait été fixé à 850 000€.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler le compromis de vente et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la vente.

Monsieur DURAND explique que le premier compromis de vente date de plusieurs années ; il a déjà été renouvelé une fois. En effet, le permis de construire d'un premier projet avait été attaqué par le voisin et avait été annulé.

Monsieur REY demande quel projet est désormais envisagé pour ce site.

Madame BOVA répond qu'il s'agit d'entrepôts, sur 72 000 m².

Monsieur DURAND précise qu'il n'y a pas que des entrepôts, mais également des projets de conditionnement. C'est-à-dire un peu que de la simple logistique, avec plus de valeur ajoutée. De plus, les terrains du voisin ont été achetés par le porteur du projet afin de résoudre des problèmes qui avaient abouti à l'annulation du premier permis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente,
FIXE le prix à 850 000 €.

Vote

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

II- MARCHÉS PUBLICS

CLASSES PAUL JEAN TOULET – AVENANT – 2018MAPA01

D2019.03.08

VU la délibération n° 2018.03.05 du 26 avril 2018, relative à l'attribution de lots,
VU la délibération n° 2018.04.06 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des derniers lots,
VU la délibération n°2018.07.10 du 27 novembre 2018, relative au nouveau titulaire du lot n°8,
VU la délibération n°2018.07.11 du 27 novembre 2018, relative à des modifications de lots,
VU la délibération n°2019.01.09 du 29 janvier 2019, relative à des modifications de lots.

L'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières prévoient des durée de chantier différentes : respectivement 6 mois et 10 mois. La durée erronée est celle de l'acte d'engagement.

Il convient de lever cette contradiction en fixant la durée du chantier à 12 mois. Cette modification concerne tous les lots.

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
VALIDE la durée de chantier corrigée,
AUTORISE Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Vote

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

CLASSE ET BLOC SANITAIRE JEAN DE LA FONTAINE – AVENANT – 2018MAPA02	D2019.03.09
--	--------------------

VU la délibération n° D2018.4.07 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des lots,
 VU la délibération n° D2018.05.06 du 3 juillet 2018, relative à des corrections de prix,
 VU la délibération n° D2018.06.18 du 27 septembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,
 VU la délibération n° D2018.07.21 du 27 novembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,
 VU la délibération n° D2019.01.10 du 29 janvier 2019, relative à l'attribution d'un lot,
 VU la délibération n° D2019.02.16 du 26 mars 2019, relative à l'attribution d'un lot,
 VU la délibération n° D2019.02.17 du 26 mars 2019, relative à diverses modifications,

1. Modification propres à certains lots

L'exécution du chantier de construction d'une classe et d'un bloc sanitaire à l'école maternelle Jean de la Fontaine nécessite des modifications par rapport au projet initial.

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
1	SORENO BAT	Montant initial du lot 1	50 000,00 € HT
		Contenu de la modification n°1	
		- Suppression du bungalow de chantier suite à mutualisation des installations avec le chantier de l'école Toulet	- 5 500,00 € HT
		<i>Total avenant</i>	- 5 500,00 € HT
		Montant du marché après modification n°1	44 500,00 € HT
7	GREZIL	Montant initial du lot 7	5 860,20 € HT
		Contenu de la modification n°2	
		- Plaque plâtre hydrofuge supplémentaires dans les sanitaires	+ 217,60 € HT
		<i>Total avenant</i>	+ 217,60 € HT
		Montant du marché après modification n°1	6 077,80 € HT

2. Modification commune à tous les lots

L'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières prévoient des durée de chantier différentes : respectivement 6 mois et 10 mois. La durée erronée est celle de l'acte d'engagement.

Il convient par ailleurs de prendre en considération les difficultés rencontrées au cours du chantier par certains lots, qui ont entraîné un retard de celui-ci. La durée du chantier est donc prolongée, passant de 10 mois à 12 mois. Cette modification concerne tous les lots.

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
VALIDE la durée de chantier corrigée,
VALIDE les modifications présentées,
AUTORISE Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Vote

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

**RESTAURANT SCOLAIRE HECTOR DUCAMP – AVENANT –
2018MAPA03**

D2019.03.10

VU la délibération n° D2019.01.04 du 29 janvier 2019, relative à l'attribution des lots,

1. Prestations supplémentaires

L'exécution du chantier de construction d'un restaurant scolaire à l'école Hector Ducamp nécessite des modifications par rapport au projet initial.

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
		Montant initial du lot 12	191 742,00 € HT
12	SOPCZ	Contenu de la modification n°1 - Dévoiement des réseaux enterrés gaz et eau froide	+ 1 244,05 € HT
		<i>Total avenant</i>	+ 1 244,05 € HT
		Montant du marché après modification n°1	192 986,05 € HT

2. Lot 1 : substitution de DPGF

La DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) du lot n°1 / Fondations – Gros-oeuvre – Démolition, validé lors de la conclusion du marché, contient une provision pour le compte prorata, compte inter-entreprises qui a pour but de répartir entre tous les titulaires la prise en charge des différentes dépenses d'intérêt commun.

Or, la collectivité n'intervient pas dans la gestion de ce compte. C'est donc indûment qu'une provision s'y rapportant est mise à sa charge.

Une nouvelle version du DPGF est donc substituée la version initiale. Le montant du marché n'est pas modifié.

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
VALIDE les modifications présentées,
AUTORISE Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Vote

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE – AVENANT – 2018MAPA24

D2019.03.11

VU la délibération n°2018-05-05 du 3 juillet 2018, relative à l'attribution du marché,
VU la délibération n°2018-06-07 du 27 septembre 2018, relative à l'attribution du marché, lot 4,
VU la délibération n°2018-06.19 du 27 septembre 2018, relative à une modification du lot 1,
VU la délibération n°2018.07.09 du 27 novembre 2018, relatives à diverses modifications,
VU la délibération n° D2019.01.011 du 29 janvier 2019, relatives à diverses modifications.

L'exécution du chantier de rénovation de l'hôtel de ville nécessite des modifications par rapport au projet initial.

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

1. Modifications propres à certains lots

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
1	ULUCAY	Montant initial du lot 1	96 024,00 € HT
		Montant du marché après modification n°1	109 984,00 € HT
		Contenu de la modification n°2 - Clous podotactiles sur rampes extérieures	+ 2 380,00 € HT
		<i>Total avenant</i>	+ 2 380,00 € HT
		Montant du marché après modification n°1	112 364,00 € HT
4	MOTTARD	Montant initial du lot 4	96 646,55 € HT

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
		<p>Contenu de la modification n°1 - Isolation acoustique au 1^{er} étage (baffles, doublage)</p> <p><i>Total avenant</i></p> <p>Montant du marché après modification n°1</p>	<p>+ 12 416,95 € HT</p> <p>+ 12 416,95 € HT</p> <p>112 364,00 € HT</p>
5	TECHNIBOIS	<p>Montant initial du lot 5</p> <p>Montant du marché après modification n°1</p> <p>Montant du marché après modification n°2</p> <p>Contenu de la modification n°3 - Finitions diverses RDC + stores complémentaires. - Organigramme modifiée</p> <p><i>Total avenant</i></p> <p>Montant du marché après modification n°3</p>	<p>81 173,02 € HT</p> <p>95 292,62 € HT</p> <p>104 003,51 € HT</p> <p>+ 9 918,53 € HT + 2 324,17 € HT</p> <p>+ 12 242,70 € HT</p> <p>116 246,21 € HT</p>
7	EPRM	<p>Montant initial du lot 7</p> <p>Montant du marché après modification n°1</p> <p>Contenu de la modification n°2 - Peintures complémentaire au RDC (parois existantes) - Modifications tapis hall d'entrée</p> <p><i>Total avenant</i></p> <p>Montant du marché après modification n°2</p>	<p>42 915,00 € HT</p> <p>51 355,00 € HT</p> <p>+ 3 765,00 € HT + 660,00 € HT</p> <p>+ 4 425,00 € HT</p> <p>55 780,00 € HT</p>
10	JAMOT	<p>Montant initial du lot 10</p> <p>Contenu de la modification n°1 - Remplacement matériels de la VMC existante - Remplacement du chauffe-eau local ménage - Déplacement du vidoir</p> <p><i>Total avenant</i></p> <p>Montant du marché après modification n°1</p>	<p>102 000,00 € HT</p> <p>+ 2 530,00 € HT + 967,54 € HT + 747,39 € HT</p> <p>+ 4 244,93 € HT</p> <p>106 244,93 € HT</p>

2. Modification commune à tous les lots

Il convient d'actualiser la durée du chantier pour prendre en compte certaines prestations supplémentaires qui ont entraîné, du fait de délai de commande et de fabrication, un allongement de cette durée.

La durée est donc prolongé, passant de 7 à 10 mois.

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
VALIDE la durée de chantier corrigée,
VALIDE les modifications présentées,
AUTORISE Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Vote Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0
--

MAÎTRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIE – AVENANT – 2018MAPA42
--

D2019.03.12

VU la délibération n°D2018.07.14 du 27 novembre 2018 relative à l'attribution du marché.

L'acte d'engagement liste des pièces contractuelles dans son article 1. Il renvoie improprement au cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et services.

La prestation de l'accord-cadre est en effet une prestation intellectuelle. Il est donc décidé de substituer à ce document le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles, issu de sa version en vigueur, soit celle adoptée par arrêté du 16 septembre 2009.

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
VALIDE la substitution de cahier des clauses administratives générales proposée,
AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant correspondant.

Vote Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0
--

NETTOYAGE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX – AVENANT – 20 18PF01	D2019.03.13
---	--------------------

VU la délibération n°D2018.06.08 du 27 septembre 2018 relative à l'attribution du marché.

La prestation de nettoyage du complexe, par la société SOLINET (33 500 LIBOURNE) demande, au vu du résultat sur quelques mois l'ajout des prestations suivantes, qui s'avèrent nécessaire au vu de la fréquentation du site :

Sites	Tarif forfaitaire annuel, 10 mois (€ HT)
GYMNASE	
Dojo : mise en propreté supplémentaire le jeudi	1 860,00 €
Salle de hand : mise en propreté supplémentaire le lundi	2 310,00 €
Vestiaires et sanitaires du hand : mise en propreté supplémentaire le lundi	1 150,00 €
Vestiaire et sanitaires du foot et rugby : mise en propreté complète du lundi au vendredi	3 910,00 €
TOTAL	9 230,00 €
SALLE DES PROFESSEURS TOULET	
Mise en propreté hebdomadaire	764,31 €
TOTAL	764,31 €

Monsieur GONZALEZ présente ce projet de délibération. Les différents locaux du complexe sont utilisés en permanence.

Monsieur DURAND confirme que le site est beaucoup utilisé, par les écoles, le collège et les associations.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
VALIDE la modification proposée,
AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant correspondant.**

Vote Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0
--

INFORMATION : DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

INFO2019.03.01

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le Maire a signé les marchés suivants :

N° de procédure	Intitulé	Titulaire désigné	Prix
2019MAPA05	Extincteurs et plans pour l'hôtel de ville	CHRONOFEU (33370 YVRAC)	942,58 €
2019MAPA07	Mobilier de l'hôtel de Ville	MELVINE CONCEPT (33110 BÈGLES)	62 338,21 €
2019MAPA08	Mission CSPS pour les travaux de mise en accessibilité de La Coupole	ALPES CONTRÔLES (33049 BORDEAUX)	1 584,00 €
2019MAPA10	Achat de rayonnages pour l'Hôtel de Ville	PION (33440 SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND)	1 440,00 €
2019MAPA11	Coupole : contrôle amiante avant travaux	ALPES CONTRÔLES (33049 BORDEAUX)	1 140,00 €
2019MAPA12	Contrat de maintenance de l'ascenseur de la mairie	RDS (33750 BEYCHAC-ET-CAILLEAU)	1 440 € / an

III- RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS

D2019.03.14

Suite à l'évolution des effectifs communaux, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Date d'effet	Suppression	Création	Temps de travail
01/07/19	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	20 heures
01/09/19	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Adjoint technique territorial	35 h
		Assistant d'enseignement artistique	17h30
		Assistant d'enseignement artistique	10 h

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
VALIDE les modifications proposés**

Vote

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET MISSION

D2019.03.15

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les textes réglementaires concernant la revalorisation des frais de mission, indemnités kilométriques et d'hébergement sont parus. Il convient d'adapter les remboursement selon les nouvelles modalités parues au décret n°2016-139 du 26/02/2019, à savoir :

• **Indemnités kilométriques en métropole**

La revalorisation du barème de l'indemnité kilométrique est de 17 %, elle s'applique à compter du 1er mars 2019 :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 cv et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 et 7 cv	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 cv et plus	0.41 €	0.50€	0.29 €

• **Indemnités de mission en métropole**

La revalorisation des indemnités de mission ne peut s'appliquer qu'après délibération (article 7-1 du décret n°2001-654) :

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	15.25 €	15.25 €	15.25€
Dîner	15.25 €	15.25 €	15.25 €

Pour l'application de ces taux, sont considérées comme grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.
Monsieur GONZALEZ demande ce qu'il en est du petit-déjeuner.
Monsieur DURAND répond que c'est intégré à l'hébergement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
VALIDE le remboursement des frais tel que présenté.**

Vote Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0
--

SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDG33

D2019.03.16

Monsieur le Maire expose que fin février 2019, nous avons reçu un courrier signé du Président du Centre de Gestion 33 nous informant des nouvelles modalités d'organisation de son service de remplacement et renfort et de l'ouverture de ses missions.

Ce service existe depuis 2014 mais fonctionnait uniquement pour la filière administrative (et à titre expérimental sur la filière technique).

Depuis le 13 février 2019, le service de remplacement et renfort est en capacité de prendre en charge des demandes de remplacement et de renfort pour toutes les filières de la fonction publique territoriale à l'exception des filières sécurité, pour des profils A, B, C.

Une délibération doit être prise (mise à jour de la précédente) afin :

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion.

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
VALIDE le recours au service de remplacement du Centre de Gestion de la Gironde,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion.**

Vote Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0
--

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DURAND annonce la date de la prochaine réunion du conseil municipal : le lundi 24 juin.

Monsieur DUVERNE donne quelques chiffres sur la Maison de Justice et du Droit de Lormont : 15 000 personnes reçues en 2018, dont 350 de Saint-Loubès.

Monsieur SPAGNOL présente un bilan du Carrefour de l'Emploi : 200 offres d'emploi, dont 30 % pourvues le jour même. Un questionnaire destiné aux employeurs montre un retour positif de la part de 98 % des personnes interrogées.

Monsieur DURAND annonce recevoir de plus en plus de monde pour des questions d'urbanisme. Les agences immobilières font passer le message que les Maire bloque les terrain, ce qui est faux. Il rappelle que dans le cadre de la révision en cours du PLU, un sursis à statuer a été prononcé, qui empêche notamment les divisions de terrains pendant 2 ans, afin de préparer au mieux le futur PLU.

Madame LIGNAC annonce le goûter des aînés pour le mercredi 12 juin.

Madame QUILICO évoque l'actualité de Transgourmet : l'organisation d'un salon professionnel réunissant des fournisseurs de la région. Elle déclare ensuite avoir eu des retours positifs à propos des ateliers organisés pour les seniors, sur les questions de sécurité routière, de gymnastique et de mémoire.

Madame LIGNAC dit avoir dû augmenter le nombre de séance de gymnastique, du fait d'un grand d'inscrits : trois demi-journées ont eu lieu, contre une seule prévue initialement.

Monsieur DURAND annonce avoir reçu l'association Orgue et Musique, qui souhaite conventionner avec la commune pour restaurer l'orgue de l'église. Une convention paraît être une bonne chose mais la commune doit s'engager raisonnablement. Monsieur DURAND a dit aux représentants de l'association que la commune s'engagerait à hauteur de 10 000 € lorsque l'association aurait trouver les financeurs privés.

Madame GOULIERE demande si la ferme photovoltaïque rapporte des recettes à la commune, comme cela avait été annoncé.

Monsieur DURAND répond que la communautés de communes perçoit environ 100 000 € de taxes par an. La commune perçoit un loyer de 15 000 € annuel.

Madame HUGUENIN évoque la fête de fin d'année du Conseil Municipal des Enfants, prévue en juin. Seuls 6 enfants et leur familles s'étaient positionnés pour y participer. Devant cette faible participation, il a été décidé d'annuler la fête, l'évènement ne pouvant pas être porté que par le Comité de Pilotage adulte. Néanmoins, les projets réalisés cette années sont intéressants.

Monsieur VITOUX demande si un créneau sera réservé à un club loubésien de natation dans la future piscine.

Monsieur DURAND répond qu'il conviendra de se rapprocher de l'exploitant, rien n'étant encore décidé à ce stade du projet.

La séance est levée à 19H20.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2019.03.01	DM1 BUDGET COMMUNAL
D2019.03.02	DEMANDE DE SUBVENTION CDC – FESTIVAL DU JEU
D2019.03.03	DEMANDE DE SUBVENTION SDEEG
D2019.03.04	DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL – TABLEAUX NUMÉRIQUES
D2019.03.05	DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL – FDAEC
D2019.03.06	TARIFS SÉJOURS ÉTÉ 2019
D2019.03..07	RENOUVELLEMENT COMPROMIS DE VENTE TERRAIN CHARTRAN
D2019.03.08	CLASSES PAUL JEAN TOULET – AVENANT – 2018MAPA01
D2019.03.09	CLASSE ET BLOC SANITAIRE JEAN DE LA FONTAINE – AVENANT – 2018MAPA02
D2019.32.10	RESTAURANT SCOLAIRE HECTOR DUCAMP – AVENANT – 2018MAPA03
D2019.03.11	RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE – AVENANT – 2018MAPA24
D2019.03.12	MAÎTRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIE – AVENANT – 2018MAPA42
D2019.03.13	NETTOYAGE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX – AVENANT – 2018PF01
D2019.03.14	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
D2019.03.15	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET MISSIONS
D2019.03.16	SERVICE DE REMPLACEMENT - CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

TABLEAU DES DÉCISIONS	
INFO2019.03.01	INFORMATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TABLEAU DES PARAPHES			
<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
DURAND Pierre		LAGNIER Leposava	
BARIANT Pierre		LIGNAC Bernadette	
BELMONTE Brigitte		MACCOCO Jean	
BLOUIN Jacques		MARTIN Sandra	
BONNAMY Monique	Ne signe pas : absent lors de la séance.	MASSONNEAU Bernard	
BOVA Marie		MAUGET Denis	
DUVERNE Bernard		OLIVER Joëlle	
FEIT Jean-Luc	Ne signe pas : absent lors de la séance.	QUILICO Chantal	
FOLTIER Françoise	Ne signe pas : absent lors de la séance.	REY Gérard	
GIACOMINI Pierre	Ne signe pas : absent lors de la séance.	RUNDSTADLE R Marianna	
GONZALEZ José		SALMON Philippe-Henri	
GOULLAUD Françoise		SARNIGUET Yves	
GOULIERE Marie-Pierre		SPAGNOL François	
HAUTEFAYE Colette	Ne signe pas : absent lors de la séance.	VITOUX Jean- Luc	
HUGUENIN Pascalyné			

Note : les absents lors de la séance ne signent pas (cases grisées).

Voies et délais de recours : les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de leur publication.

Transmis à la Préfecture de la Gironde le : 29/05/2019

Affiché à la porte de la mairie le : 13/06/2019